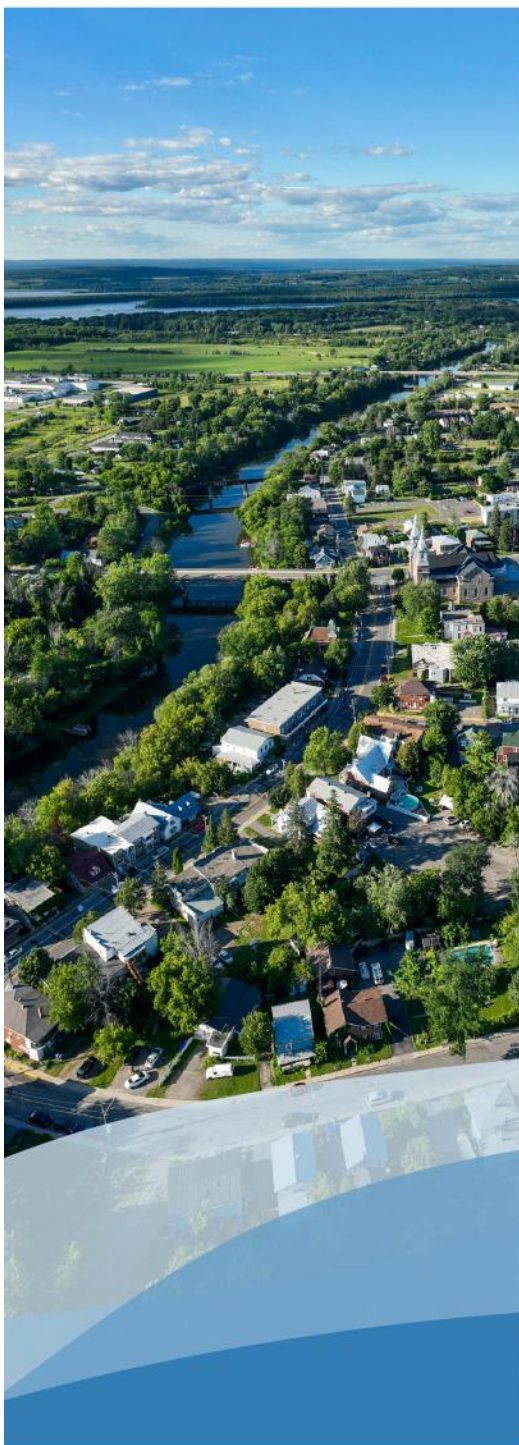


Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie



**TOUJOURS EN ACTION
MESURES ACTUALISÉES
2020-2028**

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le ministère de la Sécurité publique.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN : 978-2-555-01736-8 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

Table des matières

Mot des ministres	2
Introduction	3
Un exercice actualisé s'inscrivant dans la continuité	4
Gouvernance	5
<u>Axe d'intervention 1 : Cartographier</u>	6
Objectif : Cartographier les zones inondables de manière cohérente à l'échelle des bassins versants	6
<u>Axe d'intervention 2 : Régir et encadrer</u>	8
Objectif : Assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables	8
<u>Axe d'intervention 3 : Planifier et intervenir</u>	10
Objectif : Planifier à l'échelle des bassins versants les actions en aménagement du territoire relatives aux inondations et à la mobilité des cours d'eau	10
Objectif : Soutenir la mise en place de mesures de résilience et d'adaptation face aux inondations	11
<u>Axe d'intervention 4 : Connaître et communiquer</u>	13
Objectif : Améliorer la prévisibilité des inondations	13
Objectif : Soutenir la planification	14
Objectif : Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques	15
Objectif : Favoriser le développement et le maintien de l'expertise relative aux inondations ..	15
Objectif : Améliorer l'accessibilité à l'information pour les différents publics	16
Objectif : Mieux diffuser l'information sur les risques liés aux inondations	16
Conclusion	18
Tableau synthèse	19



Mot des ministres

En 2020, le Québec s'est doté du *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie*, qui a marqué un tournant dans la gestion des inondations et de la mobilité des cours d'eau au bénéfice de nos collectivités. Ce plan, né dans la foulée des inondations de 2017 et de 2019, a permis d'amorcer un changement de culture dans nos façons de planifier l'aménagement du territoire dans les zones inondables. Au cours des dernières années, notre gouvernement a réalisé des avancées concrètes en matière de gestion des risques liés aux inondations. Ces progrès se traduisent notamment par des changements réglementaires, des travaux d'actualisation des cartographies des zones inondables et de la mobilité des cours d'eau, du soutien aux municipalités grâce au déploiement des bureaux de projets, ainsi que la création d'un programme consacré à la mise en œuvre de projets d'adaptation. L'effet combiné des travaux des différentes mesures mises en place renforce la résilience des communautés face aux risques liés aux inondations.

Le travail déjà bien amorcé doit néanmoins se poursuivre. En raison des changements climatiques, les événements de crues extrêmes deviendront plus fréquents et plus intenses. Les enjeux évoluent et appellent des réponses renouvelées, coordonnées et durables. C'est pourquoi notre gouvernement prolonge le Plan de protection du territoire face aux inondations pour trois années supplémentaires. L'objectif est double : consolider les acquis des dernières années et intégrer de nouvelles préoccupations, notamment en matière d'inondation pluviale.

C'est donc un plan actualisé et bonifié qui s'appuie sur les connaissances acquises, sur l'expertise du milieu scientifique et sur les besoins exprimés par le milieu municipal et les collectivités touchées que nous vous présentons ici. Tout cela nous permettra de poursuivre et de renforcer la sensibilisation et la formation, d'améliorer la gestion des risques ainsi que de faciliter la coordination locale des efforts pour développer de nouvelles approches d'aménagement durable.

Grâce à une approche proactive, moderne et ancrée dans la réalité de chaque territoire, nous avons le pouvoir d'agir. Plus que jamais, il s'agit d'un engagement collectif à préserver nos milieux de vie, à protéger nos communautés et à bâtir un Québec plus résilient et mieux préparé. Agir maintenant, c'est non seulement faire preuve de responsabilité, mais aussi poser un geste porteur d'espoir pour les générations à venir.

(Original signé)

Andrée Laforest
Ministre des
Affaires municipales

(Original signé)

Benoît Charette
Ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

(Original signé)

Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles
et des Forêts

(Original signé)

François Bonnardel
Ministre de la Sécurité publique



Introduction

Depuis 2020, le gouvernement du Québec déploie les mesures du *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie* (Plan), pour faire face, de concert avec ses partenaires municipaux, scientifiques et de la société civile, aux défis majeurs liés aux inondations qui touchent de nombreuses communautés. De nombreuses avancées ont d'ailleurs été réalisées afin d'améliorer la résilience des communautés.

- Le Québec s'est doté d'un cadre réglementaire modernisé qui constitue une assise solide pour assurer une meilleure gestion des risques, tout en permettant une cohabitation harmonieuse entre l'activité humaine et la dynamique des milieux naturels.
- Parallèlement, des efforts considérables ont été déployés pour documenter les aléas liés aux inondations, ainsi que pour évaluer les ouvrages de protection existants et le milieu bâti des secteurs les plus vulnérables. Ces actions ont permis de mieux comprendre les défis particuliers rencontrés dans les différentes régions du Québec.
- L'implantation de 10 bureaux de projets à travers le Québec a également été un jalon essentiel. Ces bureaux de projets collaborent étroitement avec le milieu municipal et les parties prenantes afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation ciblées. Cette approche collaborative favorise l'émergence de solutions qui tiennent compte des réalités locales et de la diversité des enjeux.

- De plus, le déploiement d'une méthode particulière d'évaluation des risques liés aux inondations permettra d'identifier les zones les plus à risque et d'orienter l'identification et la priorisation des solutions.
- Le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) a également joué un rôle clé. Doté d'une enveloppe de 345 M\$ sur cinq ans, ce programme traduit l'engagement ferme du gouvernement à soutenir financièrement des projets innovants de prévention et d'adaptation aux inondations. Ces investissements sont essentiels pour transformer les visions d'adaptation en réalisations concrètes sur le terrain.

Malgré ces avancées notables, il reste encore du chemin à parcourir. En effet, bien que les milieux soient désormais mobilisés, mieux informés et mieux outillés, la publication progressive des cartographies de nouvelle génération des zones inondables à la suite de l'entrée en vigueur du cadre réglementaire modernisé constituera un jalon crucial pour poursuivre l'élaboration des plans d'adaptation.

Afin de garantir la continuité de ces efforts, le gouvernement du Québec prolonge le Plan pour une durée supplémentaire de trois ans. Ce prolongement permettra de consolider les avancées, de poursuivre le travail réalisé depuis 2020 et d'intégrer des préoccupations émergentes.

La participation du ministère de la Sécurité publique (MSP), déjà impliqué dans la gouvernance, sera renforcée par l'intégration de deux mesures sous sa responsabilité.

Pour faire face aux défis climatiques croissants, il est impératif de maintenir une dynamique proactive afin de mieux anticiper et gérer les risques liés aux inondations. La tempête Debby, survenue à l'été 2024, a mis en lumière les vulnérabilités croissantes de certains territoires face aux inondations pluviales.

Le gouvernement entend notamment mandater un groupe de travail afin d'examiner la problématique et de formuler des recommandations en matière d'inondations pluviales. Ces recommandations viseront à enrichir les mesures déjà en place, ou à proposer de nouvelles approches, en veillant à ce que le cadre législatif et réglementaire s'adapte à l'évolution du contexte environnemental.

La prolongation du Plan permettra également de poursuivre les actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs locaux et de la population, de renforcer les collaborations entre les différentes parties prenantes, d'affiner les outils de gestion des risques et d'assurer une coordination locale des efforts déployés.

Un exercice actualisé s'inscrivant dans la continuité

La structure du Plan en quatre axes est conservée. Les mesures sont mises à jour en fonction de leur état d'avancement. Plus spécifiquement :

- les mesures 1, 5, 6, 8, 12, 16, 18, 19 et 21 sont complétées et présentées à titre indicatif. Pour en savoir davantage sur chacune, veuillez vous référer au [Plan](#) publié en 2020 ainsi qu'aux [bilans annuels](#), disponibles sur Québec.ca;
- le libellé de la mesure 9 a été ajusté pour tenir compte de la contribution des bureaux de projets au déploiement des mesures du Plan depuis leur mise en place ainsi que des travaux réalisés. La mesure 9A, qui a été ajoutée, prévoit la mise en place d'un groupe de travail sur les inondations pluviales. La mesure 9 originale peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca;
- les mesures 24 et 25 ont été ajoutées. Celles-ci sont portées par le MSP.



Gouvernance

La mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations est le fruit d'une étroite collaboration entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le MSP.

Le comité directeur, composé de sous-ministres adjoints de ces ministères, s'assure de la mise en œuvre efficace des mesures.

En parallèle, le comité consultatif, constitué d'expertes et d'experts techniques et scientifiques ainsi que de représentantes et représentants municipaux, poursuivra ses activités en fournissant une expertise technique et scientifique pour soutenir la prise de décision en aménagement du territoire dans les zones exposées aux inondations. Le comité consultatif se réunira à mi-parcours pour faire le point sur l'avancement des travaux et l'atteinte des objectifs du Plan. Au terme de ces trois années, un bilan des travaux sera élaboré et diffusé sur Quebec.ca.



AXE 1

CARTOGRAPHIER

Objectif : Cartographier les zones inondables de manière cohérente à l'échelle des bassins versants

MESURE 1 : Adopter une méthodologie standardisée et cohérente de la cartographie des aléas d'inondation

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

Néanmoins, les travaux entrepris dans le cadre de celle-ci se poursuivront à travers la mesure 2.

MESURE 2 : Faire évoluer la méthodologie en fonction des nouvelles connaissances

Statut	En cours
Porteur	MELCCFP
Investissement	—
Échéance révisée	En continu

La méthodologie de la cartographie des aléas d'inondation évoluera en continu en fonction du développement et de la mise à jour des nouvelles connaissances.

MESURE 3 : Cartographier les aléas d'inondation

Statut	En cours
Porteur	MELCCFP
Investissement	—
Échéance révisée	En continu

Cette mesure vise la production des cartographies qui caractérisent les zones inondables et les zones de mobilité des cours d'eau en fonction de la nouvelle méthodologie (mesure 1). Les cartographies seront publiées progressivement à la suite de l'entrée en vigueur du cadre réglementaire modernisé (mesure 5).

MESURE 4 : Réaliser une délimitation des secteurs inondés au-delà de la cartographie établie

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	0,03 M\$ ¹
Échéance révisée	En continu

Lors d'épisodes d'inondation, il arrive que des secteurs inondés se situent à l'extérieur des zones inondables identifiées dans la cartographie. Il devient alors essentiel de délimiter ces secteurs afin de prendre de meilleures décisions en matière d'aménagement du territoire.

Ce mécanisme de délimitation a été déclenché à deux reprises depuis le lancement de la mesure, soit en 2022 pour des inondations printanières autour du lac Saint-Jean et dans la partie nord de la rivière Saint-Maurice, ainsi que pour les inondations de 2023 dans Charlevoix.

¹ Ce montant fait partie des investissements prévus pour le déploiement de cette mesure au moment de la publication du Plan, en 2020.



AXE 2

RÉGIR ET ENCADRER

Objectif : Assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables

MESURE 5 : Adopter un nouveau cadre normatif avec une approche de gestion des risques et des impacts sur l'environnement

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

Néanmoins, les travaux se poursuivront à travers les mesures 7 et 20.

MESURE 6 : Apporter les modifications législatives et réglementaires nécessaires à une mise en œuvre rapide du nouveau cadre normatif

Statut	Complété
Porteurs	MAMH et MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

MESURE 7 : Faire évoluer le cadre normatif pour tenir compte de l'ensemble des enjeux et des nouvelles connaissances

Statut	En cours
Porteur	MELCCFP
Investissement	—
Échéance révisée	En continu

Le gouvernement s'assurera de faire évoluer le cadre normatif en continu, pour tenir compte notamment des nouvelles connaissances.

MESURE 8 : Établir des règles sur la gouvernance et la responsabilité des ouvrages de protection

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

Néanmoins, les travaux se poursuivront à travers les mesures 7 et 20.



AXE 3

PLANIFIER ET INTERVENIR

Objectif : Planifier à l'échelle des bassins versants les actions en aménagement du territoire relatives aux inondations et à la mobilité des cours d'eau

MESURE 9 : Poursuivre les travaux des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement en zones inondables

Statut	En cours
Porteur	MAMH
Investissement	41,1 M\$ ²
Échéance révisée	En continu

Les bureaux de projets – Inondations ont pour mandat d'accompagner les organismes municipaux dans l'adaptation de leur territoire face aux inondations et à la mobilité des cours

d'eau. Pour ce faire, ces bureaux de projets soutiennent les organismes municipaux et les différentes parties prenantes dans l'élaboration de plans d'adaptation ou de projets, s'appuyant sur une démarche de gestion des risques inspirée des meilleures pratiques afin :

- d'établir le contexte particulier des risques liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau, y compris les enjeux territoriaux, sociaux et environnementaux;
- d'apprécier les risques et les conséquences liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau;
- de traiter les risques liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau à l'aide d'analyses et d'expertises scientifiques comparant différentes solutions;
- d'assurer la mise en œuvre de solutions adaptées et de prioriser les interventions.

Enfin, les bureaux de projets continueront de mener et de soutenir diverses actions de mobilisation et de concertation avec les parties prenantes sur les territoires de bassins versants jugés prioritaires afin d'arrimer les différentes initiatives concourant à la gestion des inondations et d'enrichir la connaissance et la compréhension des enjeux liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau.

² Ce montant fait partie des investissements prévus pour le déploiement de cette mesure au moment de la publication du Plan, en 2020.

MESURE 9A : Examiner la problématique et formuler des recommandations en matière d'inondations pluviales

Statut	Nouvelle mesure
Porteur	MAMH
Investissement	—
Échéance	2026

Le gouvernement mandatera un groupe de travail pour examiner la problématique et formuler des recommandations en matière d'inondations pluviales afin d'étayer les réflexions concernant l'intervention gouvernementale en matière de gestion des inondations au Québec.

Le groupe de travail sera composé d'expertes et experts ainsi que de représentantes et représentants des municipalités. Il aura pour mandat de formuler des recommandations concrètes et adaptées aux réalités des régions touchées, en tenant compte des leçons tirées de la tempête Debby, survenue à l'été 2024, et des données relatives aux aléas liés aux inondations pluviales. Les recommandations, attendues en 2026, viseront à enrichir et à compléter les mesures déjà en place ou à proposer de nouvelles approches.

Objectif : Soutenir la mise en place de mesures de résilience et d'adaptation face aux inondations

MESURE 10 : Soutenir la réalisation d'aménagements résilients

Statut	En cours
Porteur	MAMH
Investissement	270 M\$ ³
Échéance révisée	2026

Le volet Aménagements résilients du PRAFI vise à soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients en vue d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau. Il poursuit les objectifs suivants :

- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, par la mise en place de mesures de prévention et de protection;
- Promouvoir la résilience des communautés et des écosystèmes, par la réalisation d'aménagements résilients;
- Développer les connaissances sur les risques et les solutions d'une problématique ciblée.

³ Investissement pour la mise en œuvre du volet Aménagement résilient du programme depuis sa mise en place.

MESURE 11 : Soutenir la mise en place de mesures visant la résilience des communautés et la relocalisation de bâtiments

Statut	En cours
Porteur	MAMH
Investissement	75 M\$ ⁴
Échéance révisée	2026

Le volet Résilience des communautés et relocalisation du PRAFI vise à réaliser des projets de relocalisation et d'immunisation de bâtiments situés dans les zones à risque élevé d'inondation, en vue d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens.

Il soutient la mise en œuvre de mesures de relocalisation et d'immunisation de certaines catégories de bâtiments ainsi que les activités d'information et de sensibilisation relatives à la problématique d'inondation ou au contexte de la relocalisation. Il poursuit les objectifs suivants :

- Réduire le nombre de personnes et de bâtiments localisés dans les zones où les risques liés aux inondations sont les plus élevés;
- Promouvoir la planification de projets visant à libérer des secteurs à risque élevé d'inondation afin de contribuer à la création de zones tampons entre les cours d'eau et les secteurs urbanisés et de redonner aux cours d'eau leur espace de liberté;
- Augmenter la protection des bâtiments patrimoniaux dont le déplacement n'est pas possible et de certains bâtiments municipaux dont l'usage est compatible avec le risque élevé d'inondation.

⁴ Investissement pour la mise en œuvre du volet Résilience des communautés et relocalisation du programme depuis sa mise en place.



AXE 4

CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER

Objectif : Améliorer la prévisibilité des inondations

MESURE 12 : Accroître le réseau gouvernemental de surveillance des cours d'eau ainsi que de prévision et de suivi de l'étendue des crues

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#), disponibles sur Québec.ca.

MESURE 13 : Acquérir et rendre disponibles les données géospatiales nécessaires à la cartographie des zones inondables

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	0,7 M\$ ⁵
Échéance révisée	2028

En appui à la réalisation de plusieurs mesures du Plan, le gouvernement poursuivra l'acquisition de données géospatiales (levés LiDAR, bathymétries et de terrain, photographies aériennes et images satellitaires). Ces données permettront de dresser un portrait actuel et détaillé des composantes entrant dans l'évaluation des risques d'inondation, notamment, la géomorphologie et la topographie du terrain, le niveau d'eau, la largeur, la profondeur et l'évolution des cours d'eau. Elles contribueront à alimenter les travaux en vue d'appuyer la prise de décision.

⁵ Ce montant fait partie des investissements prévus pour le déploiement de cette mesure au moment de la publication du Plan, en 2020.

Objectif : Soutenir la planification

MESURE 14 : Améliorer la précision des connaissances hydrographiques et altimétriques

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	1,4 M\$ ⁶
Échéance révisée	2028

Pour soutenir l'ensemble des intervenants en gestion du territoire dans leur rôle, le gouvernement poursuivra l'actualisation des connaissances hydrographiques et des modèles numériques de terrain, et y intégrera les données sur les ouvrages de protection.

Ces travaux soutiendront l'élaboration d'une cartographie précise et cohérente de l'hydrographie et du relief des territoires. Ce projet rehaussera la qualité et le degré de précision des référentiels hydrographiques et altimétriques utilisés notamment pour la représentation des zones inondables, la prévision d'inondation ainsi que l'analyse des espaces de liberté des cours d'eau.

MESURE 15 : Documenter la vulnérabilité du cadre bâti

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	3,1 M\$
Échéance révisée	2028

Cette mesure vise l'actualisation des données relatives aux bâtiments et aux infrastructures

stratégiques en zones inondables. Dans une perspective de gestion des risques, cette connaissance permettra une évaluation précise de la vulnérabilité du cadre bâti. Ces données serviront d'intrants tant pour l'élaboration de stratégies d'adaptation du territoire face aux inondations que pour les actions de sécurité civile lors d'événements d'inondation. Plus concrètement, la mesure vise à :

- exploiter et valoriser les données détenues par les ministères, les organismes et le milieu municipal sur les bâtiments et les infrastructures stratégiques situés en zones inondables;
- acquérir les données manquantes, entre autres par des levés d'imagerie aérienne et d'arpentage.

MESURE 16 : Recenser et localiser les ouvrages de protection contre les inondations présents sur le territoire

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Quebec.ca.

⁶ Ce montant fait partie des investissements prévus pour le déploiement de cette mesure au moment de la publication du Plan, en 2020.

MESURE 17 : Rendre disponibles les données concernant l'évolution des cours d'eau

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	1,6 M\$ ⁷
Échéance révisée	2028

L'utilisation de l'historique des photos aériennes permet de comprendre l'évolution des cours d'eau. Depuis 2020, le gouvernement a fortement avancé dans ses travaux de numérisation et de géoréférencement des photos analogiques des 75 dernières années.

MESURE 18 : Développer les connaissances sur l'espace de liberté des cours d'eau

Statut	Complétée
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

Néanmoins, les travaux entrepris dans le cadre de cette mesure se poursuivront et contribueront à la réalisation d'autres mesures du Plan.

Objectif : Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques**MESURE 19 : Poursuivre et augmenter les collaborations avec les instituts de recherche et faire une veille de l'évolution des connaissances et des meilleures pratiques sur la scène nationale et internationale**

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

Les ministères et organismes poursuivront leurs collaborations avec les instituts de recherche à travers les mesures du Plan demeurant actives, afin d'acquérir des connaissances et d'intégrer les meilleures pratiques en matière de gestion des inondations.

Objectif : Favoriser le développement et le maintien de l'expertise relative aux inondations**MESURE 20 : Poursuivre et bonifier la formation et la sensibilisation à l'intention des employés municipaux et des autres corps professionnels en lien avec l'application du nouveau cadre normatif**

Statut	En cours
Porteur	MELCCFP
Investissement	—
Échéance révisée	En continu

⁷ Ce montant fait partie des investissements prévus pour le déploiement de cette mesure au moment de la publication du Plan, en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre modernisé, le gouvernement poursuivra ses activités de formation et de sensibilisation auprès des différentes parties prenantes.

Objectif : Améliorer l'accessibilité à l'information pour les différents publics

MESURE 21 : Évaluer les processus de communication à mettre en place afin d'améliorer le partage des informations liées à l'exploitation des ouvrages de retenue et de protection avec les parties prenantes

Statut	Complété
Porteur	MELCCFP

Cette mesure est présentée à titre indicatif et peut être consultée dans le [Plan](#) ainsi que dans les [bilans annuels](#) disponibles sur Québec.ca.

MESURE 22 : Mettre en réseau les informations disponibles et les rendre accessibles aux différents acteurs et au grand public

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	—
Échéance révisée	En continu

Dans une volonté de mettre à la disposition de la population et des différents intervenants concernés de l'information à jour et dans un format accessible, les travaux entrepris dans le cadre de cette mesure se poursuivront et contribueront à la réalisation d'autres mesures du Plan.

Cette mesure consiste à mieux informer la population et à mettre à la disposition de tous de l'information fiable et à jour sur les inondations. À ce jour, 11 thématiques ciblées ont été mises en ligne et sont désormais accessibles sur Québec.ca.

Objectif : Mieux diffuser l'information sur les risques liés aux inondations

MESURE 23 : Rendre accessible aux citoyennes et aux citoyens une source officielle permettant de savoir si une propriété est située en zone inondable

Statut	En cours
Porteur	MRNF
Investissement	0,3 M\$ ⁸
Échéance révisée	À partir de 2025, en continu

Cette mesure vise à regrouper et à diffuser l'information officielle concernant la présence d'une zone inondable, d'une zone de mobilité des cours d'eau et d'ouvrages de protection contre les inondations sur une propriété. Ces informations seront représentées en relation avec celles du cadastre du Québec, afin que le risque puisse être mieux apprécié par la clientèle.

L'information sera mise à jour au fur et à mesure de la production des cartographies des zones inondables. Dès lors, une information fiable et accessible permettra de savoir si une propriété est située en zone inondable et de connaître les enjeux qui y sont attachés.

⁸ Ce montant fait partie des investissements prévus pour le déploiement de cette mesure au moment de la publication du Plan, en 2020.

MESURE 24 : Soutenir la gestion des risques liés aux inondations par la réalisation de retours d'expérience

Statut	Nouvelle mesure
Porteur	MSP
Investissement	2 M\$
Échéance	2028

Cette mesure vise à permettre l'amélioration de la gestion des risques liés aux inondations, tant au niveau municipal que gouvernemental, par l'analyse a posteriori de situations réelles pour en faire ressortir des informations et des apprentissages pertinents. La réalisation de retours d'expérience vise la documentation des inondations associées à des conséquences importantes, et l'acquisition de données portant sur l'aléa, sur les éléments touchés ainsi que sur les mesures de gestion des risques.

Elle vise plus particulièrement les volets prévention et rétablissement. À ce titre, le MSP sollicitera, le cas échéant, les instances gouvernementales et municipales concernées.

MESURE 25 : Soutenir la gestion des risques liés aux inondations par la diffusion d'informations et d'outils

Statut	Nouvelle mesure
Porteur	MSP
Investissement	1 M\$
Échéance	2028

Le portail Web [Vigilance](#) du MSP permet la surveillance de la crue des eaux en fournissant en temps quasi réel les niveaux d'eau. Des prévisions de ces niveaux et des zones inondées correspondantes sont aussi fournies pour une période de deux à trois jours.

Cette mesure vise à élargir la portée du portail Vigilance pour les partenaires municipaux et

gouvernementaux afin de rendre accessibles les informations associées aux retours d'expérience (mesure 24), mais aussi d'ajouter une évaluation des conséquences pour les prévisions de zones inondées et pour des données (aléas et bâtiments) choisies par l'utilisateur.

Elle permettra ainsi aux partenaires de mieux anticiper une inondation à venir ou potentielle afin d'établir leur plan de sécurité civile et les actions à réaliser.

Conclusion

Depuis le déploiement des mesures du *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie*, en 2020, des avancées notables ont été réalisées en matière de gestion des zones inondables afin d'accroître la résilience des communautés face aux aléas d'inondation.

Afin de consolider ces avancées, de compléter l'implantation de certaines mesures et d'intégrer des préoccupations émergentes pour mieux faire face aux défis climatiques croissants, le gouvernement, dans une approche et une dynamique proactive, poursuit ses efforts visant à mieux protéger la population et les milieux de vie face aux inondations.

Les solutions proposées favoriseront un aménagement durable du territoire, une meilleure gestion des risques et une plus grande résilience des communautés touchées.



Tableau synthèse

Mesure	Porteurs	Statut	Échéance révisée	Investissement ⁹
Axe 1 : Cartographier				
Objectif : Cartographier les zones inondables de manière cohérente à l'échelle des bassins versants				
1. Adopter une méthodologie standardisée et cohérente de la cartographie des aléas d'inondation	MELCCFP	Complété	-	-
2. Faire évoluer la méthodologie en fonction des nouvelles connaissances	MELCCFP	En cours	En continu	-
3. Cartographier les aléas d'inondation	MELCCFP	En cours	En continu	-
4. Réaliser une délimitation des secteurs inondés au-delà de la cartographie établie	MRNF	En cours	En continu	0,03 M\$

Mesure	Porteurs	Statut	Échéance révisée	Investissement
Axe 2 : Régir et encadrer				
Objectif : Assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables				
5. Adopter un nouveau cadre normatif avec une approche de gestion des risques et des impacts sur l'environnement	MELCCFP	Complété	-	-
6. Apporter les modifications législatives et réglementaires nécessaires à une mise en œuvre rapide du nouveau cadre normatif	MAMH et MELCCFP	Complété	-	-
7. Faire évoluer le cadre normatif pour tenir compte de l'ensemble des enjeux et des nouvelles connaissances	MELCCFP	En cours	En continu	-
8. Établir des règles sur la gouvernance et la responsabilité des ouvrages de protection	MELCCFP	Complété	-	-

⁹ Montants octroyés ou reconduits.

Mesure	Porteurs	Statut	Échéance révisée	Investissement
Axe 3 : Planifier et intervenir				
Objectif : Planifier à l'échelle des bassins versants les actions en aménagement du territoire relatives aux inondations et à la mobilité des cours d'eau				
9. Poursuivre les travaux des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement en zones inondables	MAMH	En cours	En continu	41,1 M\$
9A.Examiner la problématique et formuler des recommandations en matière d'inondations pluviales	MAMH	Nouvelle mesure	2026	-
Objectif : Soutenir la mise en place de mesures de résilience et d'adaptation face aux inondations				
10. Soutenir la réalisation d'aménagements résilients	MAMH	En cours	2026	270 M\$
11. Soutenir la mise en place de mesures visant la résilience des communautés et la relocalisation de bâtiments	MAMH	En cours	2026	75 M\$

Mesure	Porteurs	Statut	Échéance révisée	Investissement
Axe 4 : Connaître et communiquer				
Objectif : Améliorer la prévisibilité des inondations				
12. Accroître le réseau gouvernemental de surveillance des cours d'eau ainsi que de prévision et de suivi de l'étendue des crues	MELCCFP	Complété	-	-
13. Acquérir et rendre disponibles les données géospatiales nécessaires à la cartographie des zones inondables	MRNF	En cours	2028	0,7 M\$
Objectif : Soutenir la planification				
14. Améliorer la précision des connaissances hydrographiques et altimétriques	MRNF	En cours	2028	1,4 M\$
15. Documenter la vulnérabilité du cadre bâti	MRNF	En cours	2028	3,1 M\$
16. Recenser et localiser les ouvrages de protection contre les inondations présents sur le territoire	MELCCFP	Complété	-	-

Mesure	Porteurs	Statut	Échéance révisée	Investissement
17. Rendre disponibles les données concernant l'évolution des cours d'eau	MRNF	En cours	2028	1,6 M\$
18. Développer les connaissances sur l'espace de liberté des cours d'eau	MELCCFP	Complété	-	-
Objectif : Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques				
19. Poursuivre et augmenter les collaborations avec les instituts de recherche et faire une veille de l'évolution des connaissances et des meilleures pratiques sur la scène nationale et internationale	MELCCFP	Complété	-	-
Objectif : Favoriser le développement et le maintien de l'expertise relative aux inondations				
20. Poursuivre et bonifier la formation et la sensibilisation à l'intention des employés municipaux et des autres corps professionnels en lien avec l'application du nouveau cadre normatif	MELCCFP	En cours	En continu	-
Objectif : Améliorer l'accessibilité à l'information pour les différents publics				
21. Évaluer les processus de communication à mettre en place afin d'améliorer le partage des informations liées à l'exploitation des ouvrages de retenue et de protection avec les parties prenantes	MELCCFP	Complété	-	-
22. Mettre en réseau les informations disponibles et les rendre accessibles aux différents acteurs et au grand public	MRNF	En cours	En continu	-
Objectif : Mieux diffuser l'information sur les risques liés aux inondations				
23. Rendre accessible aux citoyennes et aux citoyens une source officielle permettant de savoir si une propriété est située en zone inondable	MRNF	En cours	À partir de 2025, en continu	0,3 M\$
24. Soutenir la gestion des risques liés aux inondations par la réalisation de retours d'expérience	MSP	Nouvelle mesure	2028	2 M\$
25. Soutenir la gestion des risques liés aux inondations par la diffusion d'informations et d'outils	MSP	Nouvelle mesure	2028	1 M\$

